

Conseil Municipal du 18 décembre 2019 - Annulation de séance

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 12 DÉCEMBRE 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 18

Absent (s): 04

Procuration (s): 07

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : GONTHIER Emmanuelle

Vu l'absence de quorum constaté à la séance <u>du 12 décembre 2019</u>, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DIX-HUI DÉCEMBRE

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf **LE DIX-HUIT DÉCEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS: Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Marié Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal

ABSENT(S): Yves PLANTE 6ème adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Joëlle DELATRE conseillère municipale

PROCURATION(S): Laurence FELICIDALI 2ème adjointe à Emmanuelle GONTHIER - Gervile LAN YAN SHUN 3ème adjoint à Benoit ROBERT - Marie Lucie VITRY conseillère municipale à Danielle ALAVIN - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY - Ghislaine DORO conseillère municipale à André GONTHIER - Éric BOYER conseiller municipale à Johnny PAYET - Sabine IGOUFE conseillère municipale à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20191219-PV-CM181219-AR Date de télétransmission : 19/12/2019 Date de réception préfecture : 19/12/2019

Conseil Municipal du 18 décembre 2019 / Annulation de séance

L'an deux mille dix-neuf le **DIX-HUIT DÉCEMBRE à** seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

Le président propose de nommer Madame Emmanuelle GONTHIER en qualité de secrétaire de séance et lui demande de procéder à l'appel.

Le nombre de membres en exercice étant de 29.

Vu l'absence de quorum constaté à la séance du 12 décembre 2019, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum.

Le président rappelle :

L'ouverture de séance ayant été perturbée, par le conseiller municipal, Monsieur René HOAREAU, en vertu des articles L2121-16 du CGCT, après plusieurs rappels à l'ordre à l'intéressé, et malgré l'intervention de la police municipale pour qu'il obtempère, le président décide d'annuler la tenue du conseil municipal du 18 décembre 2019.

L'assemblée PREND ACTE de la décision du président en quittant la salle.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20191219-PV-CM181219-AR Date de télétransmission : 19/12/2019 Date de réception préfecture : 19/12/2019